

Recours amiable devant la commission de médiation en vue d'une offre de logement

Article R. 441-14 du code de la construction et de l'habitation

Attention : le requérant qui adresse à la commission de médiation le présent recours amiable doit être le demandeur figurant sur la demande de logement social préalablement déposée.

Il ne peut y avoir qu'un requérant par foyer.

Attention : les renseignements demandés et les pièces justificatives indiquées comme obligatoires doivent être impérativement fournis. Les pièces justificatives demandées « si possible » sont facultatives.

Ce document est émis par le ministère chargé du logement.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) . Il peut être rempli de manière manuscrite

1 Votre identité

Civilité : Madame Monsieur

Nom de naissance

Nom d'usage (si différent)

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Nationalité : Française Union européenne Hors Union européenne

 Joignez obligatoirement une copie recto-verso d'une pièce justifiant de votre identité (carte nationale d'identité, titre de séjour, ...)

Téléphone domicile ou professionnel :

Téléphone portable :

Adresse électronique personnelle :

@

Acceptez-vous de recevoir des informations : par mail ? Oui Non

2 Votre numéro unique d'enregistrement de votre demande de logement social

Indiquez obligatoirement le numéro unique d'enregistrement qui vous a été délivré après dépôt de votre demande de logement social (ce numéro figure sur l'attestation d'enregistrement de la demande ou de renouvellement) :

 Joignez une copie de l'attestation d'enregistrement de la demande ou de son renouvellement.

3 Votre situation

Adresse du logement où vous vivez actuellement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :

Complément d'adresse :

(Exemple : chez M./Mme X, Centre d'hébergement X,...)

Code postal : Commune :

Pays :

Si vous êtes hébergé(e), personne ou structure hébergeante :

Adresse à laquelle le courrier doit vous être envoyé (si cette adresse est différente) :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :

Complément d'adresse :

(Exemple : chez M./Mme X, Centre d'hébergement X,...)

Code postal : Commune :

Pays :

Si vous êtes hébergé(e), personne ou structure à qui envoyer le courrier :

Votre logement actuel (cochez une seule case) :

☐ Vous êtes propriétaire occupant

☐ Locataire d'un logement social

Nom du bailleur figurant sur la quittance :

☐ Locataire ou sous-locataire d'un logement privé

☐ Autre Précisez :

Vous êtes propriétaire d'un logement que nous n'habitez pas :

☐ Oui ☐ Non

4 Démarches préalables au recours amiable devant la commission de médiation

4.1 Suites données à votre demande de logement social

Avez-vous déjà eu une ou des propositions de logement social qui a été rejetée par le bailleur ? Oui Non

Si oui, indiquez : la date du rejet : / /

le nom du bailleur :

 Joignez une copie de la lettre ou des lettres de refus des bailleurs sociaux (facultatif)

Avez-vous déjà eu une ou des propositions de logement social que vous avez refusées ? Oui Non

Si oui, indiquez ci-dessous, pour chaque proposition, la date, le nom du bailleur et les raisons pour lesquelles vous l'avez refusée (ex : localisation, taille du logement, montant du loyer et des charges)

1. Date de la proposition : / /

Nom du bailleur qui a fait la proposition

Motif de refus

2. Date de la proposition : / /

Nom du bailleur qui a fait la proposition

Motif de refus

3. Date de la proposition : / /

Nom du bailleur qui a fait la proposition

Motif de refus

4. Date de la proposition : / /

Nom du bailleur qui a fait la proposition

Motif de refus

4.2 Autres démarches préalables

En plus de la demande de logement social, avez vous effectué d'autres démarches pour régler votre problème de logement ? Oui Non

Si oui, indiquez ci-dessous lesquelles (ex : courrier que vous avez adressé à votre propriétaire et/ou à un service administratif pour signaler l'état dégradé de votre logement)

 Joignez si possible un justificatif

5 Personnes à loger

Nombre de personnes à loger en plus de vous-même :

Remplissez le tableau ci-dessous pour toutes les personnes destinées à occuper le logement avec vous, y compris les enfants en garde alternée ou en droit de visite et d'hébergement. Indiquez le lien avec vous (marié, pacsé, concubin, parent, enfant, fratrie) et s'ils sont à votre charge.

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Lien avec vous	À charge

Si le nombre de personnes à loger en plus de vous-même est supérieur à 8, joignez un tableau complémentaire.

 Joignez obligatoirement une copie d'une pièce d'identité pour chacune des personnes majeures à loger, ainsi qu'une copie du livret de famille ou des actes de naissance pour les enfants mineurs à loger.

6 Vos ressources

Indiquez dans le tableau ci-dessous vos ressources mensuelles actuelles et celles des personnes destinées à occuper le logement avec vous.

Ressources mensuelles du mois de :

Nature des ressources	Vous-même	Autre personne Nom Prénom	Autre personne Nom Prénom	Autre personne Nom Prénom
Salaire ou revenu d'activité				
Retraite				
Allocation chômage / Indemnités				
Pension alimentaire reçue				
Pension d'invalidité				
Allocations familiales				
Allocation d'adulte handicapé (AAH)				
Allocation d'éducation d'enfant handicapé (AEEH)				
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)				
Revenu de solidarité active (RSA)				
Allocation jeune enfant (PAJE)				
ASPA (ex. Minimum vieillesse)				
Bourse étudiant				

Nature des ressources	Vous-même	Autre personne Nom Prénom	Autre personne Nom Prénom	Autre personne Nom Prénom
Autres (hors APL ou ALS ou ALF)				
Pension alimentaire que vous versez				
Absence de ressources				
Prime d'activité				

Si le foyer comporte plus de 4 personnes qui perçoivent des ressources, joignez un tableau complémentaire.

Montant de vos ressources annuelles : reportez vous au dernier avis d'impôt ou avis de situation déclarative que vous avez reçu :

Année du dernier avis d'impôt ou avis de situation déclarative :

(i) Joignez obligatoirement les pièces justificatives de vos ressources mensuelles et de celles des personnes du foyer (revenus des trois derniers mois) ainsi que le dernier avis d'impôt ou le dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu.

Si vous percevez des prestations de votre caisse d'allocations familiales ou de la mutualité sociale agricole, indiquez votre numéro d'allocataire :

(i) Joignez obligatoirement un justificatif fourni par votre caisse d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole avec le détail des prestations perçues (hors AL et APL).

Êtes vous aidé par un point conseil budget (PCB) ? : Oui Non

Avez-vous déposé un dossier de surendettement à la Banque de France ? Oui Non

7 Informations relatives au lieu de travail ou d'activité

Précisez votre lieu de travail ou d'activité et celui des autres personnes composant votre foyer :

Nom Prénom de chaque personne vivant avec vous	Activité : salarié, chômage, en apprentissage, en formation, sans activité...	Type de contrat de travail (CDI, CDD, Intérim, Autres)	Nom et SIRET de votre employeur principal	Commune du ou des lieux de travail ou d'activité	Moyen de transport utilisé	Temps de transport
Vous-même						

Si le foyer comporte plus de 8 personnes, joignez un tableau complémentaire.

8 Situations motivant votre recours amiable

Cochez parmi les cases 8.1 à 8.10 celle qui correspond à votre situation.

Si vous êtes concerné par plus d'une situation, cochez les cases correspondantes.

8.1 Vous êtes dépourvu(e) de logement

Habitez-vous dans un local qui ne peut pas être considéré comme un logement ? Oui Non

Précisez la nature de ce local (hôtel, camping, abri, garage, véhicule, squat...) et depuis quelle date vous y habitez :

i Joignez obligatoirement un document démontrant que vous êtes dépourvu de logement.

Exemples : reçu du camping ou d'un hôtelier, attestation d'un travailleur social ou d'une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, attestation de domiciliation postale....

Si ce local est un hôtel, indiquez si vous payez un loyer : Oui Non

Si non, le loyer est-il payé par des services sociaux : Oui Non

i Si oui : joignez obligatoirement un justificatif de la prestation versée fourni par votre caisse d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole.

8.2 Vous êtes hébergé(e) chez un particulier

Les personnes qui vous hébergent sont-elles :

Vos parents ou vos grands-parents D'autres personnes (y compris d'autres membres de la famille)

Les personnes qui vous hébergent vivent-elles aussi dans le logement où elles vous hébergent ? Oui Non

Nombre de personnes habitant dans le logement :

Surface du logement :

Nombre de pièces du logement :

Dans tous les cas, précisez ici le nom et l'adresse des personnes qui vous hébergent au jour de cette demande, et depuis quelle date elles vous hébergent :

i Joignez obligatoirement un document attestant de votre situation d'hébergement et comportant la date du début de l'hébergement.

Exemples : attestation de la personne qui vous héberge, attestation d'un travailleur social ou d'une association, ...

8.3 Vous êtes menacé(e) d'expulsion sans relogement

i Joignez obligatoirement une copie du jugement prononçant l'expulsion et du dernier document reçu postérieurement (exemple : commandement de quitter les lieux, courrier du préfet vous notifiant que le recours à la force publique a été accordé pour exécuter la décision d'expulsion du juge).

Si vous êtes expulsé pour dette de loyer ou de charges.

Vous avez demandé une aide du fonds de solidarité pour le logement (FSL) : Oui Non

Vous avez signé avec votre bailleur un engagement de résorption de votre dette (plan d'apurement) ?

Oui Non

i Si oui : joignez obligatoirement une copie de ce document.

8.4 Vous êtes hébergé(e) de façon continue dans une ou des structure(s) sociale(s) d'hébergement

Nom de la structure dans laquelle vous êtes hébergé(e) actuellement :

Date d'entrée dans cette structure : / /

① Joignez obligatoirement un justificatif d'accueil dans cette structure. Exemple : attestation d'hébergement de la structure...

Si vous avez été hébergé(e) dans d'autres structures d'hébergement auparavant, indiquez leur nom :

Précisez la date d'entrée dans la première de ces structures : / /

8.5 Vous êtes logé(e) temporairement dans un logement de transition (par exemple logement fourni par une association) ou un logement-foyer (résidence sociale...)

Nom et adresse de l'organisme qui vous procure ce logement :

Date de votre entrée dans les lieux : / /

① Joignez obligatoirement un justificatif d'accueil dans le logement de transition ou le logement foyer.

Exemples : attestation de l'organisme qui met le logement à votre disposition, bail, convention d'occupation...

8.6 Vous êtes logé(e) dans des locaux impropres à l'habitation ou dans un logement qui est insalubre ou dangereux

① Joignez obligatoirement un document montrant ou attestant que les locaux que vous habitez sont impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux.

Exemples : attestation d'un organisme habilité par les services de l'État, document établi par un professionnel du bâtiment, un service public, jugement du tribunal, avis de la commission de conciliation, de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de mutualité sociale agricole, le cas échéant, arrêté du préfet ou du maire, ...

Avez-vous entrepris une procédure contre le propriétaire ? Oui Non

NB : suite à votre recours amiable devant la commission de médiation, une visite de votre logement pourra être effectuée, sauf si votre situation est déjà suffisamment connue de l'administration.

8.7 Votre logement est non décent

⚠ Attention : le recours pour ce critère est exclusivement réservé aux personnes qui ont au moins un enfant mineur à charge ou qui sont handicapées ou qui ont une personne handicapée à charge.

① Si vous êtes une personne handicapée ou si vous avez une personne handicapée à charge, joignez obligatoirement un justificatif de ce handicap.

Exemples : carte d'invalidité, décision d'une commission compétente (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la maison départementale des personnes handicapées...) ou d'un organisme de sécurité sociale...

① Joignez obligatoirement un document montrant que votre logement est non décent.

Exemples : attestation d'un organisme habilité par les services de l'État, copie d'un document établi par un professionnel du bâtiment, un service public, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, avis de la commission de conciliation, de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de mutualité sociale agricole...

NB : suite à votre recours amiable devant la commission de médiation, une visite de votre logement pourra être effectuée, sauf si votre situation est déjà suffisamment connue de l'administration.

8.8 Votre logement est manifestement sur-occupé

⚠ Attention : le recours pour ce critère est exclusivement réservé aux personnes qui ont au moins un enfant mineur à charge ou qui sont handicapées ou qui ont une personne handicapée à charge.

i Si vous êtes une personne handicapée ou si vous avez une personne handicapée à charge, joignez obligatoirement un justificatif de ce handicap.

Exemples : carte d'invalidité, décision d'une commission compétente (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la maison départementale des personnes handicapées...) ou d'un organisme de sécurité sociale...

Précisez le nombre de personnes occupant le logement :

Indiquez la surface totale du logement (en m² habitables) :

Indiquez le nombre de pièces principales (hors cuisine, WC et salle de bain) :

i Joignez obligatoirement un justificatif de la surface habitable totale de votre logement.

Exemples : bail, attestation d'un professionnel, attestation d'un travailleur social ou d'une association...

8.9 Votre logement n'est pas adapté à votre handicap ou à celui d'une personne à votre charge

i Joignez obligatoirement un justificatif de ce handicap.

Exemples : carte d'invalidité, décision d'une commission compétente (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la maison départementale des personnes handicapées...) ou d'un organisme de sécurité sociale...

i Joignez obligatoirement un justificatif de l'inadaptation de votre logement à ce handicap.

Exemples : diagnostic d'un ergothérapeute, diagnostic d'un technicien du bâtiment spécialisé...

Avez-vous demandé une aide pour adapter votre logement ? (exemples : aide de l'Agence nationale de l'habitat, de votre caisse d'assurance retraite et de la santé au travail...) Oui Non

Si vous êtes locataire, avez vous sollicité votre bailleur afin qu'il réalise des travaux d'adaptation de votre logement ?
Oui Non

Si oui, votre bailleur a-t-il refusé que des travaux soient réalisés ? Oui Non

i Joignez si possible un justificatif de refus.

8.10 Vous attendez un logement social depuis un délai supérieur au délai anormalement long fixé dans le département par arrêté préfectoral (voir annexe à la notice)

Précisez les raisons pour lesquelles votre logement actuel ne correspond pas à vos besoins :

Taille du logement

Montant du loyer et des charges Précisez :

Localisation (par rapport aux lieux de travail, de scolarité, de soins...)

Autre Précisez :

i Joignez obligatoirement un justificatif.

9 Personne ou structure vous aidant dans vos démarches

Nom de la personne qui vous aide :

Nom de la structure :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune :

Pays :

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Adresse électronique de la personne ou structure vous aidant dans vos démarches :

@

10 Argumentaire libre

 Apportez si vous le souhaitez toute précision utile sur votre situation.

11 Engagement du requérant/attestation sur l'honneur

Je certifie et atteste sur l'honneur la sincérité des informations données dans ce formulaire.

Je reconnais être informé(e) que, pour l'instruction de mon dossier de recours, les informations qui sont nécessaires à l'appréciation de ma situation peuvent être demandées par le service instructeur de la commission de médiation aux professionnels de l'action sociale des collectivités territoriales et à la caisse d'allocations familiales ou à la mutualité sociale agricole, et que le numéro d'allocataire mentionné rubrique 6 permet aux agents habilités du service instructeur de la commission de médiation de consulter les données de la caisse d'allocations familiales ou de la mutualité sociale agricole.

J'atteste sur l'honneur que je n'adresse pas de recours à d'autres commissions de médiation.

Fait à :

Fait le / /

Signature du requérant (obligatoire)

Article 441-6 du code pénal

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »
et

Article 441-7 du code pénal

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement ».

Toute fausse déclaration est passible des peines mentionnées aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Les informations figurant sur cet imprimé feront l'objet d'un traitement informatisé mis en oeuvre conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit règlement général sur la protection des données ou RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément aux articles 12 et suivants du RGPD et aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux informations vous concernant auprès du secrétariat des commissions départementales de médiation où votre demande a été déposée ou sur le site « Service-public » à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19319>.